PRÉFÈTE
DE L'ALLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Devenez intervenant départemental de sécurité routière

Vous vous sentez concerné (e) par les enjeux de sécurité routière ?
Vous souhaitez vous impliquer pour faire baisser le nombre d'accidents de la route ?

Devenez intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) !

Les intervenants départementaux de sécurité routière :

- mettent en place et participent à des actions de prévention et de sensibilisation dans les établissements scolaires, les entreprises ou à l'occasion de manifestations publiques (salon, foire…) ;
- assurent la promotion de la politique nationale de sécurité routière ;
- exercent leur mission sous l'autorité du préfet ;

Le candidat IDSR suivra une formation initiale portant sur les points suivants :

- Découverte de l'accident, de ses causes et conséquences ;
- Les enjeux de la sécurité routière (l'insécurité routière et ses chiffres, l'organisation de la sécurité routière) ;
- Connaissances de base (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casque, etc.) ;
- L'organisation locale et ses acteurs ;
- Les moyens d'animation ;
- Connaissance des partenaires ;
- Concevoir et réaliser une action.

L'IDSR souscrit, auprès du préfet, un acte d'engagement portant sur :

- le respect des règles de circulation et de sécurité ;
- l'adhésion aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière ;
- sa participation à un minimum de 2 actions de prévention sélectionnés par la coordination départementale de sécurité routière.

La fonction d'IDSR ne fait pas l'objet de rémunérations ou vacations par l'État. Toutefois, les IDSR bénévoles ou membres d'associations peuvent demander le remboursement de leurs frais à la préfecture, selon les règles et tarifs en vigueur dans l'administration de l'État.

Contact :
Coordination départementale de sécurité routière
Tél. : 04.70.48.79.79
mail : ddt-saudt-td@allier.gouv.fr